



Doc. 16314
27 janvier 2026

La socialisation à l'école: pour une éducation inclusive et participative qui favorise les valeurs démocratiques

Amendement¹ n° 3

M. José María SÁNCHEZ GARCÍA, Espagne, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 6.2.2 par le paragraphe suivant:

«gardant à l'esprit que les parents sont les principaux responsables de l'éducation et du bien-être de leurs enfants, de recourir à l'éducation socio-émotionnelle pour les parents afin de promouvoir le bien-être des élèves, de prévenir les problèmes de santé mentale, de renforcer la cohésion sociale et de soutenir l'épanouissement personnel et social des élèves. La famille devient ainsi l'atout social prépondérant pour prévenir et reconnaître les problèmes de santé mentale, et constitue donc un partenaire primordial du système scolaire.»

Note explicative

Cet amendement reflète le rôle fondamental de la famille, qui est la première structure éducative et le premier environnement au service de l'intérêt supérieur et du développement de l'enfant.

Déposé par:

SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CEPA
BRABANDERE Bob, De, Belgique, CEPA
GRAF Martin, Autriche, CEPA
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CEPA
MULLEN Rónán, Irlande, PPE/DC
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA

1. 2026 - Première partie de session

